



Ma Communauté
de Communes

Surgères, le 24 janvier 2023

COMMUNIQUÉ

Réunion du Conseil Communautaire

Mardi 31 janvier 2023 à 18h00

Communauté de Communes Aunis Sud
45 avenue Martin Luther King
17700 Surgères

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 Installation d'un nouveau conseiller communautaire suppléant pour la commune de Landrais
- 1.2 Modification dans la composition de la commission extracommunautaire « environnement »
- 1.3 Modification dans la composition de la commission extracommunautaire « développement économique »
- 1.4 Modification dans la composition de la commission extracommunautaire « mobilité »
- 1.5 Convention relative à un remboursement par la Communauté de Communes Aunis Sud à la commune Ardillières – Autorisation de signature donnée au Président

2. ENVIRONNEMENT

- 2.1 Election d'un nouveau délégué représentant la Communauté de Communes Aunis Sud au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
- 2.2 Election d'un nouveau délégué représentant la Communauté de Communes Aunis Sud au Comité Syndical du Syndicat Mixte Eau 17
- 2.3 Contrat d'objectif à conclure avec le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour le financement d'un poste d'animation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- 2.4 Syndicat Mixte Cyclad – Modification statutaire

3. HABITAT

- 3.1 Convention de partenariat entre l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et la Communauté de Communes Aunis Sud – Année 2023

4. PLANIFICATION

- 4.1 Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

5. TOURISME

5.1 Aide au classement et à la qualification des hébergements touristiques sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud – Elargissement du dispositif

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Modification du tableau des effectifs

7. AFFAIRES FONCIERES

7.1 Acquisition pour l'euro symbolique auprès de la Commune de Ballon, du terrain où a été construit le Pôle Enfance de Ballon - Ciré d'Aunis – Autorisation donnée au Président de signer l'acte d'acquisition

7.2 Acquisition pour l'euro symbolique auprès de la Commune de Surgères, du terrain où a été construit la Salle Multisports du complexe sportif – Autorisation donnée au Président de signer l'acte d'acquisition

8. SERVICES TECHNIQUES


8.1 Construction du Pôle Enfance de Ballon - Ciré d'Aunis – Autorisation au Président de signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre.

9. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

9.1 Mise à disposition des minibus – Tarification applicable à compter de l'exercice 2023

10. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Le Président



Jean GORIOUX

